

Paroles de foncier

Le PÉRIODIQUE de la transmission réussie, édité par la Safer en Nouvelle-Aquitaine

Dans la continuité et le dialogue au service de l'agriculture et des territoires

Élu depuis juin dernier à la présidence de la Safer Nouvelle-Aquitaine, je remercie Patrice Coutin pour ces 4 années passées à la tête de la Safer NA, et le Conseil d'administration pour cette confiance accordée. Je m'engage dans la continuité au service de tous les enjeux des territoires que sont le renouvellement des générations d'agriculteurs, la restructuration agricole et forestière, la régulation du marché foncier, la préservation de l'environnement et la vitalité des territoires... Tout en prenant en compte les nouveaux enjeux sociétaux, alimentaires, de l'eau, énergétiques avec notamment l'agrivoltaïsme...

Je reste attaché à la diversité des projets qui font la richesse de nos territoires ruraux. Nous devons rester attentifs à ce que les projets que nous accompagnons soient viables, vivables et durables. Le financement du foncier agricole est un sujet clé. Devant ce vaste chantier qu'est celui de la transmission des entreprises agricoles, nous devons agir ensemble, organisations professionnelles agricoles, collectivités locales, banques, filières, foncières... et jouer la complémentarité des moyens, des compétences et des outils. J'ai à cœur de poursuivre et de renforcer ce travail collectif engagé depuis de nombreuses années et qui porte ses fruits sur le terrain.

Osons la confiance et la complémentarité au service de l'agriculture et de la vitalité de nos espaces ruraux !

Fabien JOFFRE

Président de la Safer Nouvelle-Aquitaine



PAROLES DE PRO

> Installation et innovation
en arboriculture : le pari réussi
de Côme Lapierre

p.2

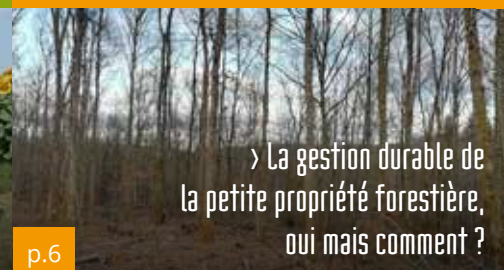
PAROLES DE PARTENAIRES

PAROLES D'EXPERTS



> Une aventure collective et humaine
pour transmettre et installer

p.4



> La gestion durable de
la petite propriété forestière,
oui mais comment ?

p.6

Paroles de pro

› Installation et innovation en arboriculture : le pari réussi de Côme Lapierre



Le lot-et-garonnais Côme Lapierre rejoint le GAEC familial du Domaine de Ferrussac à Saint-Maurin, après une riche expérience et avec l'envie d'apporter de la modernité à l'exploitation dans la mise en place de productions de kiwis et de myrtilles. L'appui de la Safer a été déterminant dans la recherche des terres nécessaires pour mener son projet à bien.

Côme Lapierre est devenu en 2021 associé du GAEC de Ferrussac, une exploitation familiale, et depuis, il ne s'est pas ennuyé. Les travaux ont été multiples pour qu'il puisse exprimer ses idées, ses envies, sa vision des choses. La conséquence d'une expérience déjà longue pour le jeune installé. *« Je suis issu d'une famille d'agriculteurs, j'ai grandi là-dedans, et même si je ne voulais pas forcément aller dans cette filière, une fois en âge d'avoir des responsabilités, j'y ai vite pris goût »,* rigole Côme Lapierre. Celui-ci a pris le temps de forger son expérience à l'extérieur.

Après deux ans en tant que salarié d'une exploitation en Charente, en production de pommes et de Cognac, il part en Dordogne. De 2013 à 2021, il est chef de culture des Vergers de la Californie à Grun-Bordas, une exploitation de 80 hectares, où se cultivent notamment des pommes... et des myrtilles. Il découvre alors cette production, pour laquelle il se passionne.

« Le grand changement est arrivé en 2021. Après un accident professionnel grave, j'ai voulu revenir sur la ferme familiale. J'avais trouvé cette production qu'était la myrtille, je voulais l'apporter dans le GAEC », explique celui qui s'est vite impliqué dans l'Association des producteurs de myrtilles de France, dont il est aujourd'hui le secrétaire.

Trouver le foncier

Nouvel associé du GAEC Domaine de Ferrussac avec son père et son oncle, Côme Lapierre se met alors à la recherche de foncier agricole. *« Là où se trouve le GAEC, à Saint-Maurin (à l'Est d'Agen, en Lot-et-Garonne, NDLR), on est sur des terrains argilo-calcaires qui ne sont pas adaptés pour la myrtille, qui préfère des sols plus légers, avec de l'acidité »,* détaille-t-il.

Après le bouche-à-oreille, puis le démarchage dans les villages environnants, c'est la Safer qui va permettre de débloquer les choses. L'agriculteur a connaissance d'une première exploitation qui pourrait l'intéresser, via une annonce de l'opérateur foncier sur son site www.proprietes-rurales.com. Le projet n'aboutit pas, mais Côme Lapierre continue de chercher via ces annonces et la deuxième est la bonne, à Montesquieu. *« Ensuite le conseiller Safer a fait la relation entre le vendeur et moi pour mettre en place un accord pour la vente, poursuit-il. On est dans un métier complexe avec beaucoup de paramètres à gérer, donc plus on a de gens compétents autour de soi, mieux on construit son projet ».*



Côme Lapierre s'est installé au sein du GAEC du Domaine de Ferrussac, situé à Saint Maurin (47), et l'a agrandi avec un nouveau site de production à Montesquieu (47)

Depuis la reprise de ces 15 ha, en majorité de pommiers et une petite parcelle en kiwis, par le GAEC à l'été 2021, de grands travaux ont été menés. « *Le contexte de la filière pomme est compliqué, les charges ont augmenté de 30 % face à des rémunérations restées stables* », lance celui qui a remplacé progressivement la culture de pommes par le kiwi et la myrtille. Il ne reste plus que 6 hectares de pommiers (1 ha de Fuji, 1 ha de Chantecler, et 4 ha de Pink Lady, variété plus rémunératrice).

Le bon endroit

Ensuite, 4 hectares de myrtilles et 5 hectares de kiwis. « *On a fait toutes les plantations en un an seulement. Un gros chantier, surtout avec les infrastructures que l'on a mis en place, mais c'est un défi qu'il fallait relever pour être productif rapidement* », juge Côme Lapierre. Des travaux menés dans la continuité des démarches pour s'installer.

Après avoir suivi le stage 21h qui permet d'être éligible à la Dotation Jeune Agriculteur, et après avoir mené les réflexions sur le plan juridique pour l'achat du foncier, le nouvel associé du GAEC a mis sur pied le plan de financement, autour de deux choix importants : l'acquisition du foncier par le GAEC, et la création d'un GFA.

S'il fallait reconfigurer les parcelles, le site présentait de nombreux avantages. D'abord, 15 ha d'un seul tenant, et l'accès à l'eau garanti. « *Cela nous a permis d'installer un réseau de fertirrigation autonome, outil indispensable compte tenu des 45 minutes de route séparant Montesquieu de Saint-Maurin* », lâche Côme Lapierre.



Côme Lapierre a notamment été accompagné dans son installation par la Safer et son réseau de conseillers locaux, comme ici Olivier Samalens.

Autre point très positif, la présence de la maison d'habitation de l'ancien propriétaire, un bâtiment de deux étages et de 250 m² au total. En réaménageant les pièces et en ajoutant du confort, cela permettra de loger 16 saisonniers sur place dès la prochaine saison, un atout pour l'exploitant et pour les saisonniers à convaincre.

De la haute technologie

Quant aux parcelles de kiwi et de myrtille, elles ont été aménagées avec un niveau de performance élevé. « *On a fait le choix de protéger le verger au maximum, avec des outils anti-grêle et anti-gel, des filets de protections contre la punaise des baies et la mouche drosophile...* » liste l'agriculteur. « *On a choisi l'option technique la plus performante, avec des sondes tensiométriques, un pilotage de l'irrigation et de la fertilisation. Pour le kiwi, on a un réseau de goutte-à-goutte, un système de micro-aspersion pour l'arrosage plus complet des parcelles, et un système anti-gel l'hiver. C'est la même chose en myrtille avec le goutte-à-goutte et un système d'aspersion sur frondaison* », complète-t-il.

Cette culture de myrtille, Côme Lapierre y tient. S'il n'y a que 500 hectares environ en France, la croissance annuelle est de 6 % à 7 % et la demande est là. Il a d'ailleurs embauché un salarié pour s'occuper de la partie commerciale de cette production qu'il vend entièrement en direct. « *En Dordogne, on vendait la production à des négociants. Je voulais changer de modèle et ramener cette marge sur la ferme* ». Pour l'instant, il ne produit « que » 5 tonnes environ sur son jeune verger, le potentiel est de 70 tonnes.

Paroles de partenaires

› Une aventure collective et humaine pour transmettre et installer

À Balanzac, Jean-Pierre Tétaud a transmis son exploitation céréalière à Thibaut Guionneau. La Safer, le Crédit Agricole 17-79 et la coopérative Océalia ont œuvré collectivement afin que ce projet se concrétise.

« C'est un crève-cœur de transmettre des terres familiales à un jeune qui n'est pas de la famille. Notre histoire remonte à 1820. Mais mes enfants ont pris un autre chemin professionnel », lance Jean-Pierre Tétaud. Ce déchirement, il le vit pourtant avec sérénité et confiance puisque son repreneur est Thibaut Guionneau, qu'il connaît très bien pour l'avoir pris en apprentissage quand il avait 16 ans dans le cadre de ses études. Autant dire qu'au fil des ans, des liens d'amitié très forts se sont créés. À 28 ans, Thibaut est désormais installé à Balanzac, depuis le début de l'année, sur 95 ha en grandes cultures. « C'était ma première campagne céréalière seul », souligne le jeune homme, qui auparavant a travaillé en CDI sur cette exploitation (1/3) et au Vignoble Biteau (2/3) à Sablonceaux.

Son installation a pu se concrétiser grâce notamment à la mobilisation de la Safer, d'Océalia et du Crédit Agricole 17-79. « Sur ce projet, nous avons réuni toutes les personnes. Tout le monde a su se parler, mettre en commun les savoir-faire, mobiliser les différents outils. Nous avons tout mis en œuvre pour concrétiser ce projet viable et vivable », fait remarquer le directeur de la Safer en Charente-Maritime, Alexandre Arnaud.

Mobilisation des partenaires

Jean-Pierre Tétaud a d'abord frappé à la porte de la Chambre d'agriculture. Pour le foncier, c'est vers la Safer qu'il s'est ensuite dirigé, en juin 2021 et « qui a répondu à mes attentes ». « Nous avons un rôle de facilitateur », explique Alexandre Arnaud, directeur départemental de la Safer. Thibaut Guionneau n'a pas fait le parcours à l'installation 3P, il n'a donc pas eu d'aides à l'installation. Mais il a pu bénéficier des outils mis en place par la Safer, à savoir le portage du foncier. Il s'agit d'un système d'acquisition qui permet de différer l'investissement sur le foncier et d'alléger la dette au moment de l'installation. La Région Nouvelle-Aquitaine apporte aussi sa contribution en prenant en charge les frais d'acquisition. « Concrètement, explique Alexandre Arnaud, la Safer achète le foncier à la place du jeune. Ce dernier signe une convention d'occupation précaire de 5 ans. Le loyer est indexé sur le barème départemental du fermage. Les loyers viennent en déduction du prix d'acquisition au moment du rachat par le jeune (déduction faite des charges financières notamment, NDLR). » Cela lui permet de décaler une partie de l'acquisition du foncier (29 ha).



Jean-Pierre Tétaud a transmis à Thibaut Guionneau son exploitation céréalière. Safer, banque et coop se sont mobilisés autour de ce projet d'installation.



Une autre partie (20 ha) est financée par un prêt bancaire. Et là, la coop Océalia a aussi apporté sa contribution, en se portant caution à hauteur de 50 % du prêt foncier. Thibaut Guionneau est adhérent à cette coop, comme l'était le cédant. La coopérative est « *soucieuse de la transmission depuis 15 ans* », comme l'explique Christian Manuel Huni, directeur général adjoint. « *Nous accompagnons nos jeunes dans toutes les étapes, sur le plan technique, agronomique, avec des remises sur les appros.* » Le reste du foncier, soit 46 ha, est en location fermage. Il récupérera, en fin d'année, 30 ha de foncier du côté de son père, lui-même agriculteur.

Pour le Crédit Agricole 17-79, la mobilisation de tous ces partenaires est un signe fort. « *La confiance des uns conforte la confiance des autres* », souligne Christine Guilhamet, responsable du service financement de l'agriculture à la banque verte. « *La Safer est accompagnante sur le projet d'installation et Océalia a une vision positive du porteur de projet.* » En amont, le Crédit Agricole a eu plusieurs rendez-vous avec le jeune repreneur et le cédant, notamment sur le site d'exploitation pour une présentation du projet, tant sur les aspects humains, techniques que financiers. « *Nous avons ensuite regardé le dossier sur les équilibres professionnels, privés et étudié les différentes possibilités du collectif pour utiliser des outils.* »

L'avantage apporté au jeune agriculteur ne s'arrête pas là : il n'a pas eu de frais de garantie pour le prêt. Sans la caution de la coop, la banque aurait pris une garantie réelle. Thibaut Guionneau a pu aussi bénéficier d'un prêt d'honneur avec Initiative Charente-Maritime. Si le jeune installé a réussi à mobiliser autant de partenaires, c'est aussi qu'il a su apporter une confiance, dans son parcours, la présentation de son projet d'installation, son prévisionnel d'activité.



Christophe Dédouche, président du comité technique la Safer en Charente-Maritime a remis à Thibaut Guionneau, un chèque FASCINA (Fonds d'Aide Safer Constitué pour l'Installation en Nouvelle-Aquitaine). Ce fonds prend en charge une partie des frais d'acte lors d'une acquisition réalisée auprès de la Safer lors de l'installation.

Un socle solide

Pour le jeune agriculteur, toute cette mobilisation « *est sécurisante* ». Il souligne la transparence dans les échanges. « *À la Safer, l'humain est au centre du projet* », indique Christophe Dédouche, président du comité technique de la Safer en Charente-Maritime. Cependant, pour Jean-Pierre Tétaud, « *le point noir* » est la lourdeur administrative : « *Cela n'encourage pas les jeunes à s'installer.* »

Si cette transmission a été rapide (2 ans), ce n'est pas le fruit du hasard. Le cédant et le repreneur ont toujours été dans la communication et la transparence, aussi bien entre eux, qu'avec les autres partenaires. « *Cela facilite l'accompagnement. On perçoit que le socle est solide* », reconnaît Christine Guilhamet. Jean-Pierre Tétaud a été très accompagnant, il a su transmettre le flambeau. Maintenant, il laisse Thibaut mener sa barque, même s'il n'est pas loin pour lui demander les derniers chiffres de collecte de céréales. « *Il a tout pour réussir !* », lance non sans une certaine fierté et émotion le cédant qui garde ses 12 ha de vignes.



› La gestion durable de la petite propriété forestière, oui mais comment ?

Xavier Meynard, gestionnaire forestier professionnel et représentant des forestiers au comité technique de la Safer en Creuse, évoque les bonnes pratiques à mettre en place pour conserver une forêt néo-aquitaine dynamique bien que très morcelée et impactée par le changement climatique.



Xavier Meynard, gestionnaire forestier professionnel dans la Creuse

Qui sont les petits propriétaires forestiers ? Sont-ils sensibilisés à la gestion de leur forêt ?

Xavier Meynard : La surface moyenne des propriétés forestières est de 3,7 ha en Nouvelle-Aquitaine, environ 650 000 propriétaires ont moins de 10 ha de forêt. Beaucoup ne savent même pas qu'ils sont propriétaires de bois. La petite propriété se caractérise aussi par le morcellement de la structure foncière car sans cohérence foncière suffisante, on ne peut mener une gestion forestière adaptée. Il y a souvent un enchevêtrement de propriétaires différents dans un même massif, ce qui pose des problèmes de gestion. Problèmes d'autant plus lourds que le changement climatique devient prégnant et pose une urgence à intervenir dans ces petites propriétés.

Quels sont les risques et enjeux du changement climatique sur la forêt ?

X.M. : La canicule avant même la sécheresse, pose de gros problèmes. Les forêts sont beaucoup moins résistantes aux attaques sanitaires, les peuplements dépérissent de plus en plus vite. En région, un panel d'essences souffre : châtaigner, épicéa commun, pin sylvestre... Sans intervention on va arriver à des forêts mortifères dans certains cas, il faut s'en prémunir. Et les aléas climatiques deviennent récurrents : tempêtes, grêle, ou tornades comme en Creuse cette année.

Les incendies aussi. Y a-t-il de nouvelles réglementations suite à l'été 2022 ?

X.M. : Avec moins de matière à brûler, une forêt où l'on intervient régulièrement est moins sensible au feu qu'une forêt non gérée. Mais il n'y a pas d'obligation particulière, sauf pour le massif des Landes avec la DFCI (défense de forêt contre l'incendie) financée en partie par les forestiers. Dans les autres départements l'enjeu est de restructurer des voiries forestières pour faciliter les accès aux points d'eau. Enfin, l'obligation légale des propriétaires de débroussailler autour des habitations va se durcir dans les secteurs très sensibles.

Quel est le rôle des petits propriétaires pour une forêt résiliente tant aux tempêtes qu'aux canicules ?

X.M. : Il faut avoir dans le viseur un renouvellement de la forêt qui prend en compte, plus qu'avant, les potentialités de sol et les versants qui impactent la sensibilité des forêts. On sera tenu de diversifier les essences et d'adapter les techniques sylvicoles... mais pas comme des apprentis sorciers ! Il faut s'appuyer sur les travaux de recherche menés par la filière, pour avoir une forêt résiliente et dynamique qui va pouvoir se renouveler et repartir de plus belle !



En termes d'exploitation durable, quelle pratique conseiller à ces petites propriétés forestières ?

X.M. : La technique d'exploitation dans les propriétés morcelées se solde souvent à une coupe totale ; c'est regrettable dans certaines forêts feuillues qui pourraient être améliorées pour produire du bois d'oeuvre de qualité. Le vieillissement des forêts a aussi des avantages de paysage, de biodiversité et d'accueil du public.

On gère la forêt en fonction de ce que l'on veut obtenir. Sur le risque incendie, la coupe rase peut ralentir la progression des feux dans un massif. Elle est aussi un allié pour les forêts en dépérissement, pour mieux repartir.

La sylviculture en couvert continu qui permet un renouvellement permanent de la forêt, est encore peu connue en Nouvelle-Aquitaine. Il faut avertir sur la technicité de ce mode de gestion un peu idéal. Ça suppose un panel d'arbres d'âges et d'essences différentes à savoir combiner parfaitement. Ce serait à développer mais le morcellement de la forêt pose ici aussi des difficultés.

Un peuplement de feuillus éclairci pour la première fois

Dans les massifs où les propriétaires sont au fait de ces problèmes, c'est facile. Dans la petite propriété morcelée, à défaut d'information, c'est souvent la non intervention qui prime avec de gros déficits de gestion.

Il faut sensibiliser. La filière bois y travaille avec cet effort de recherche, de mutualisation et de publication de données autour du développement de nouvelles essences et techniques sylvicoles. Par exemple les diagnostics BioClimSol du CNPF. Aussi le schéma régional de gestion sylvicole du CRPF qui prend en compte chaque secteur forestier de façon multifonctionnelle : environnement, paysage, gestion forestière, production de bois... Ce schéma consultable par tous donne le cap de la rédaction des documents de gestions durables des années à venir.

Concrètement quels sont ces outils de gestion durable ?

X.M. : Le plan simple de gestion planifie les coupes et travaux sur la propriété forestière pour au moins 10 ans, et peut être mis en place dès 10 ha. Ça responsabilise le propriétaire qui fixe ses objectifs économiques, patrimoniaux ou environnementaux à l'aune du potentiel et des contraintes de sa forêt. Il existe aussi le règlement type de gestion et le code des bonnes pratiques sylvicoles. Ce dernier satisfait de nombreux petits propriétaires. Simple, il est très intéressant pour les guider, en renfort des techniciens du CRPF.

Cela dit, en matière de gestion, il faut travailler à des regroupements fonciers face au morcellement des massifs.

Comment procéder à ces regroupements ?

X.M. : D'abord, la Safer et le CRPF, peuvent dans le cadre d'animations ou de mises en vente de biens forestiers morcelés, sensibiliser les propriétaires riverains à ce type de gestion. Ensuite, les outils. On peut faire des regroupements informels. Par exemple, les associations syndicales libres de gestion forestière mutualisent la gestion avec un seul document de gestion pour une série de propriétaires.

D'autres outils permettent d'agir ponctuellement auprès des propriétés morcelées. Par exemple, les améliorations de feuillus, aidées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

AGRANDIR LA TAILLE DES ÎLOTS FORESTIERS ET FACILITER LA GESTION

Dans certaines zones, le morcellement de la forêt ne permet pas de mener une gestion forestière adaptée. La Safer réalise des échanges multilatéraux amiables entre propriétaires afin d'agrandir la taille des îlots forestiers et de faciliter leur gestion et leur replantation.

En 2022, 135 hectares boisés ont ainsi été échangés en vue d'agrandir la taille des îlots forestiers sur deux périmètres de restructuration parcellaire concernant 1 105 parcelles forestières.

Des paroles aux chiffres

› L'activité de la Safer : les chiffres clés 2022

Renouveler les générations en agriculture

- **5 515 ha attribués au profit de 441 jeunes agriculteurs** préparant leur installation, s'installant ou récemment installés
- **3 502 ha portés au profit de l'installation de 179 jeunes agriculteurs**, pour un montant total de 19 M€, en partenariat avec la Région, certains départements, banques et coopératives.
- **687 ha stockés**, pour un montant total de 4,2 M€, dans l'attente d'une transmission à des jeunes agriculteurs, en partenariat avec la Région
- **137 jeunes agriculteurs bénéficiaires du FASCINA*** pour un montant total attribué de **178 800 €**

Améliorer la résilience des exploitations agricoles

- **7 076 ha attribués à la consolidation et à la restructuration**
- **4 972 ha** attribués à des **projets agroécologiques**
- **1 794** propriétaires ont fait appel à la Safer pour valoriser temporairement leur foncier via une convention de mise à disposition (CMD), et **18 322 ha** sont ainsi exploités par des agriculteurs bénéficiaires de baux Safer
- **478 ha** ont fait l'objet d'une **intermédiation locale** dans le cadre de transmissions d'exploitations

Valoriser la forêt

- **838 ha** de forêts attribuées
- **135 ha échangés** en vue d'agrandir la taille des îlots forestiers sur **2 périmètres** de restructuration parcellaire

Accompagner les projets en milieu rural

- **335 ha attribués** à des porteurs de projets en milieu rural
- **1 275 ha stockés** pour des projets d'aménagement et compenser les agriculteurs impactés
- **34 procédures de biens sans maître** en cours et 4 terminées
- **686 propriétés évaluées** portant sur 11 327 ha

Protéger l'environnement

- **6 473 ha attribués** à des porteurs de projet pour des intérêts environnementaux, dont **86 %** en lien avec une activité agricole
- **580 ha** stockés afin de protéger des sites à forts enjeux environnementaux
- **420 ha** stockés pour la qualité et la quantité de l'eau

La transparence et la régulation du marché foncier

- **3 183** communes concernés par une convention de **veille foncière**, soit **73 % du territoire néo-aquitain**
- **3 194 candidatures** examinées, dont 69% retenues (partielles ou totales)
- **433 préemptions** exercées (+66 % de préemptions en révision de prix par rapport à 2021)

Contacts

Charente

51 impasse Louis Daguerre, CS 42323
16023 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 61 15 11

Charente-Maritime

10 rue des Vacherons, CS 20080
17103 Saintes Cedex 3
Tél. : 05 46 93 16 90

Corrèze

Immeuble Interconsulaire, « Le Puy Pinçon »
Tulle Est, BP30, 19001 Tulle Cedex
Tél. : 05 55 21 55 21

Creuse

28, avenue d'Auvergne, Immeuble MSA
23000 Guéret
Tél. : 05 55 52 41 15

Dordogne

1165 route de Charbonnières
24660 Coulounièix-Chamiers
Tél. : 05 53 02 56 40

Gironde

16 avenue de Chavailles, CS 10235
33525 Bruges Cedex
Tél. : 05 56 69 29 99

Landes

584 avenue du Corps Franc Pommies
40280 St Pierre du Mont
Tél. : 05 58 46 59 59

Lot-et-Garonne

271 Rue de Péchabout
47008 Agen Cédex
Tél. : 05 53 95 19 19

Pyénées-Atlantiques

• **BÉARN**
18 avenue Louis Sallenave, CS 90605
64006 Pau Cedex
Tél. : 05 59 90 34 20

• **PAYS BASQUE**
5 Impasse Laborantxa
64120 Saint-Palais
Tel : 05 59 65 88 10

Deux-Sèvres

347 avenue de Limoges, CS 68640
79026 Niort Cedex
Tél. : 05 49 77 32 79

Vienne

30 rue Gay Lussac
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 61 12 03

Haute-Vienne

« Les Coreix » - BP 2
87430 Verneuil-sur-Vienne
Tél. : 05 55 48 09 23

contact@saferna.fr
www.saferna.fr
www.proprietes-rurales.com

(*Fonds d'Aide Safer Constitué pour l'Installation en Nouvelle-Aquitaine)